

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Création d'un service d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes vivant avec un handicap à La Réunion

1. AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé La Réunion
2 bis avenue Georges Brassens – CS 61002
97743 Saint-Denis Cedex 9

2. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

L'objectif est de proposer la mise en place d'un parcours permettant à tous les parents et futurs parents vivant avec un handicap de bénéficier d'un accompagnement adapté afin d'offrir un environnement propice à la santé physique, psychique et sociale de leur enfant.

Le service d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes vivant avec un handicap (SAPPH) s'adresse :

- A tout parent ou futur parent vivant avec un handicap, et à leur entourage ;
- Tout type de handicap, quels que soient le pronostic vital ou les spécificités liées à une pathologie et le moment de la survenue du handicap (avant, pendant ou après le fait d'être devenu parent) ;
- Toutes les configurations de la parentalité ;
- Dès le désir d'enfant et jusqu'à la majorité de l'enfant, avec une attention toute particulière pendant les 1000 premiers jours de l'enfant.

Ce dispositif devra proposer un accompagnement souple et personnalisé par la mise en place de prestations directes dans différents lieux d'accueil ou indirectes.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement subsidiaire au droit commun, prenant appui sur les ressources locales existantes dans une logique de réponse de proximité au plus près des besoins des personnes, de leur famille ou de l'entourage.

Le présent appel à candidature vise à créer un service d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes vivant avec un handicap à La Réunion.

3. CADRE JURIDIQUE

- Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1-3, L. 313-12-3, D. 312-7-2 et D. 312-155-0 ;
- Instruction n° DGCS/SD3B/2021/105 du 14 mai 2021 relative à la diffusion du cahier des charges national des dispositifs d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap.

4. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est disponible en annexe 1 du présent avis d'appel à candidature.

5. PUBLICATION ET CONSULTATION

Le présent avis d'appel à candidature fait l'objet d'une publication sur le site de l'Agence Régionale de Santé La Réunion : <http://www.lareunion.ars.sante.fr>

Les documents et informations relatifs à l'avis d'appel à candidature sont également consultables et téléchargeables sur le site de l'ARS La Réunion.

Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires par messagerie électronique à l'adresse suivante : ars-reunion-aap-aac-ami@ars.sante.fr

6. MODALITES D'INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Les projets seront analysés par les services de l'Agence Régionale de Santé La Réunion.

L'instruction des dossiers se fera sur la base de la grille figurant dans le cahier des charges.

La vérification des dossiers reçus portera sur la régularité administrative et la complétude du dossier, et sur l'éligibilité du projet au regard des critères minimums spécifiés dans le cahier des charges.

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt des dossiers sera déclaré irrecevable.

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat doit soumettre un dossier complet, conformément au modèle de dossier de candidature joint en annexe 2 et téléchargeable sur le site internet de l'ARS La Réunion.

Il devra comporter entre autres :

- un diagnostic du territoire, fondé sur un état des lieux de l'offre de services et de santé et une cartographie des acteurs ;
- le modèle d'organisation choisi ;
- les partenariats prioritairement mis en œuvre ;
- les prestations retenues et leurs conditions de mise en œuvre ;
- un budget prévisionnel.

8. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le calendrier de mise en œuvre de cet appel à candidature est le suivant :

- Dépôt des dossiers : du 20 septembre au 19 décembre 2023
- Instruction : janvier 2024
- Notification des décisions : février 2024

Il est prévu une ouverture du dispositif au début du 2^{ème} semestre 2024.

9. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

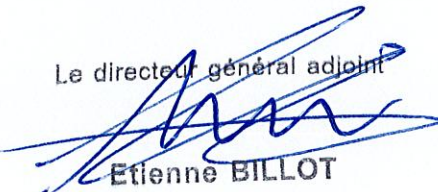
Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet uniquement par voie dématérialisée sur la boîte mail suivante : ars-reunion-aap-aac-ami@ars.sante.fr

Le candidat fera figurer en objet « Candidature AAC SAPPH ».

La date limite de réception des dossiers est fixée au mardi 19 décembre 2023 à 23h59 (horaire d'arrivée de l'email dans la boîte dédiée faisant foi).

Fait à Saint-Denis, le 19 septembre 2023

 Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé La Réunion

Le directeur général adjoint

Etienne BILLOT